



SUD-Rail Lyon - 2, rue Claudius Collonge 69002 LYON
Tél. SNCF : 542 028 Tél. PTT : 04 78 38 15 08
Fax SNCF : 543 917 Fax PTT : 04 72 40 39 17
Mail : sudraillyon@gmail.com Site Internet : www.sudraillyon.org



Le Fer Solidaire

N° 74 - 20 février 2013

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

Le 5 mars, tous dans la rue contre l'accord interprofessionnel pro-patronal !

Patronat, CFDT, CFTC et CGC, avec le soutien de l'UNSA, ont donc validé un accord national interprofessionnel aux conséquences négatives très importantes pour les salariés. C'est un mauvais coup pour les salariés, mais la partie n'est pas terminée. Le texte de l'accord sera transposé en projet de loi, débattu au Parlement puis soumis au vote. Il reste donc quelques semaines pour que toutes les forces syndicales opposées à la casse du Code du travail s'unissent et bloquent les appétits patronaux.

Baisse des salaires et mobilité forcée, ou ... la porte !

L'accord institue la possibilité pour les employeurs de baisser les salaires « en cas de difficulté dans l'entreprise ».

Ce texte pourrait permettre d'inscrire dans la loi la possibilité de signer des accords d'entreprise qui permettent durant deux ans de tout changer : le temps de travail, le salaire, le type et le lieu d'emploi. **Après un tel accord, un salarié refusant une baisse de son salaire ou d'être déplacé à l'autre bout de la France sera licencié à ses torts.**

Moins de plans sociaux, mais plus de licenciements !

Désormais, un accord syndical permettra donc aux patrons d'être dispensés de « plan social » s'ils proposent un reclassement... pour lequel aucune limite n'est fixée : à des centaines de kilomètres ? Dans une autre entreprise du Groupe ? Dans un autre pays ?

En cas de refus de cette mobilité forcée, ce sera le licenciement « pour motif personnel ». Autant dire que ces licenciements « personnels » vont remplacer les licenciements collectifs qui garantissaient encore un minimum de droits.

Pour que les patrons aient totalement les coudées franches, les possibilités de recours judiciaires envers des « plans sociaux » illégaux disparaissent avec cet accord !

Pour compléter le tableau, avec cet accord, les possibilités de recourir au Conseil des Prud'hommes suite à un licenciement, et le délai pour le saisir, sont considérablement réduits...

Toujours plus de contraintes pour les salariés. Toujours plus de droits pour les patrons !

L'accord prévoit un lissage du temps partiel sur l'année. C'est-à-dire qu'une moyenne de 24 heures par semaine, par exemple, sera appréciée non pas hebdomadairement mais sur l'année. **Au gré des intérêts patronaux, les salariés à temps partiel se verront imposer une modulation horaire, inconciliable avec la vie personnelle.**

Unité contre ces mesures antisociales !

CGT, FO, Solidaires (SUD), FSU s'opposent à l'accord. Le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France dénoncent les importants reculs en matière de Droit social.

Le 5 mars, il sera important que tous les salariés se mobilisent contre cet accord qui entérine un recul historique des droits des salariés !

Un préavis de grève sera déposé pour couvrir les agents qui souhaitent participer aux manifs !

Résultats élections CA

Nous remercions les cheminots qui, par leurs votes, nous ont permis de consolider notre représentation sur le plan National avec 16,51 %, et sur la région de Lyon avec 19,48 % des voix.

La fédération SUD-Rail sera toujours représentée au Conseil d'Administration de la SNCF. Alain Cambi (Agent de Conduite de St Etienne) sera l'administrateur SUD-Rail.

Nationalement, La CGT recueille 39,87% des voix et perd 2,64. C'est son score le plus faible depuis les premières élections au CA SNCF. L'UNSA progresse et obtient 20,28% des voix. La CFDT recueille 11,93% des voix. L'abstention progresse davantage dans le collège exécution + maîtrises que dans le collège cadres.

La fédération SUD-Rail appelle les cheminots à renforcer SUD-Rail ; car les patrons, eux, s'organisent et s'unissent pour s'attaquer à nos droits individuels et collectifs. Prenons nos affaires en mains, Organisons-nous, Défendons nos droits !

RÉSULTATS REGIONAUX GLOBAUX

*(EXECUTION + MAÎTRISES + CADRES)
INCLUANT LES CHEMINOTS DU FRET DE LA RÉGION.*

| | CGT | SUD-Rail | UNSA | CFDT | FO | CFTC | CFE-CGC |
|--------------------------|--------|----------|--------|--------|-------|-------|---------|
| Exécution + Maitrises | 1795 | 1012 | 688 | 648 | 254 | 122 | 36 |
| Cadres | 89 | 35 | 518 | 111 | 9 | 16 | 41 |
| Total REGION LYON | 1884 | 1047 | 1198 | 759 | 263 | 138 | 77 |
| Total en % | 35,05% | 19,48% | 22,29% | 14,12% | 4,89% | 2,56% | 1,43% |

Comme ces chiffres le démontrent, les cheminots de la région de Lyon ont une nouvelle fois accordé leur confiance à SUD-Rail en exécution et maîtrise.

SUD-Rail est 1ere O.S. dans plusieurs établissements.

Je souhaite renforcer le syndicalisme SUD-Rail à la SNCF

Nom, prénom :

Etablissement :

Coordonnées (téléphone ou mail ou adresse de service) :

.....

Signature :

A remettre à un militant SUD-Rail ou à renvoyer à SUD-Rail Lyon, 2 rue Claudius Collonge, 69002 Lyon

Pour vous informer en direct, un réflexe :

www.sudraillyon.org

POUR QUI ROULE L'UNSA ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la création de l'Etablissement de Service Batiment Energie (ESBE) Grand Est et le transfert de l'ABE à Gares & Connexions ont été rendus possibles grâce à **la complicité active de l'UNSA qui a sabordé tout le travail et la lutte juridique menée par SUD-Rail au Comité d'Etablissement durant des mois.**

Ce projet bâclé va malheureusement grandement contribuer à condamner la filière Bâtiment et Immobilier au sein de la SNCF. En effet, en refusant de voter, lors du CE, la motion proposée par SUD-Rail qui demandait la suspension du projet, et en émettant un avis lors de la consultation, **la délégation UNSA, malgré son opposition de façade, a délibérément permis à la direction de mettre en œuvre ce dossier en réduisant à néant la possibilité de le faire stopper devant les tribunaux.**

Car lors d'un vote au Comité d'Etablissement, à l'occasion d'une consultation sur un projet de réorganisation important, il suffit qu'un élu seulement s'exprime par un vote, même en contre, pour considérer que le CE dans son ensemble a rendu son avis et interdire tout recours en justice contre le projet.

Cette décision des élu-e-s UNSA a été prise en toute connaissance car ils avaient été alertés à plusieurs reprises sur les conséquences de leur vote par notre délégation et ils savaient que leur vote validerait le projet en permettant à la direction de poursuivre cette restructuration. Nous dénonçons cette attitude de l'UNSA qui compromet gravement les intérêts du Comité d'Etablissement et des cheminots qu'elle est censée représenter.

C'est d'autant plus choquant que l'UNSA s'était déjà rendue coupable des mêmes agissements au CE notamment lors des consultations en 2009 sur la création de l'Infrapole et du Territoire de Production INFRA Sud-Est.

Les cheminots de l'Equipement payent une fois encore un lourd tribut aux trahisons de l'UNSA. Cela ne peut s'expliquer que par la volonté de permettre à la direction de mettre en place ses restructurations. **Leurs motivations à courte vue doivent certainement être d'obtenir quelques requalifications de postes pour leurs adhérents cadres dans des sièges d'établissement multi-régionaux souvent basés à Lyon alors que des dizaines d'emplois sont supprimés sur les autres région.**

L'UNSA doit assumer les conséquences, parfois dramatiques, de ces restructurations pour les cheminots. Et les agents d'encadrement, qu'ils représentent majoritairement, sont loin d'en être les dernières victimes.

L'UNSA, anciennement FMC (Fédération Maitrise et Cadres), roule les cheminots qui doivent savoir que c'est une organisation syndicale clientéliste qui s'occupe avant tout du déroulement de carrière de ses adhérent-e-s cadres.

Les notations dans chaque établissement...

Pour toutes informations concernant les notations : Propositions de notes, réclamations, adressez-vous aux militants SUD-Rail !!!

| Etablissement | Collège/Qualifs | Remise de note | Date limite de réclamation | Commission de notation |
|----------------------|-----------------|----------------|----------------------------|------------------------|
| ECT | Exécution | 21-févr | 14-mars | 21-mars |
| ECT | D (GR 235) | 21-févr | 13-mars | 20-mars |
| DFAC | Exécution | 26-févr | 14-mars | 20 et 21-mars |
| DFAC | D | 20-févr | 10-mars | 14-mars |
| DFAC | E | 18-févr | 10-mars | 13-mars |
| DFAC | F | 18-févr | 07-mars | 13-mars |
| ET RA | Exécution | 28-févr | 15-mars | 21-mars |
| ET RA | Roulant | 28-févr | 15-mars | 21-mars |
| ETSVL | Exécution | 05-mars | 19-mars | 26-mars |
| ETSVL | D | 04-mars | 19-mars | 26-mars |
| ETSVL | Roulant | 28-févr | 15-mars | 21-mars |
| EV Lyon | Exécution | 28-févr | 15-mars | 21-mars |
| EV Lyon | D | 25-févr | 14-mars | 22-mars |
| EV Drome Ardèche | Exécution | 06-mars | 20-mars | 27-mars |
| EV Drome Ardèche | D | 04-mars | 19-mars | 26-mars |
| Direction Régionale | Exécution | 05-mars | 20-mars | 27-mars |
| Direction Régionale | D | 04-mars | 19-mars | 26-mars |
| Technicentre Oullins | Exécution | 21-févr | 18-mars | 25-mars |
| Technicentre Oullins | D | 21-févr | 18-mars | 25-mars |
| Technicentre Lyon | Exécution | 28-févr | 20-mars | 26-mars |
| Technicentre Lyon | D | 28-févr | 20-mars | 26-mars |
| INFRAPOLE Rhodanien | Exécution | 27-févr | 15-mars | 21-mars |
| INFRAPOLE Rhodanien | D | 27-févr | 15-mars | 21-mars |
| INFRAPOLE LGV Med | Exécution | 08-mars | 20-mars | 29-mars |
| INFRAPOLE LGV Med | D | 08-mars | 20-mars | 29-mars |
| INFRALOG Lyon | Exécution | 22-févr | 20-mars | 27-mars |
| INFRALOG Lyon | D | 22-févr | 19-mars | 26-mars |
| EIC | Exécution | 22-févr | 21-mars | 27-mars |
| EIC | D | 21-févr | 12-mars | 19-mars |

La cour des comptes allume Pépy et ses mercenaires !!!

Nous sommes dirigés par des gens qui « passent des marchés irréguliers » et qui organisent des « opérations dispendieuses », ce n'est pas SUD-Rail mais la Cour des Comptes qui le dit !!!

Qui n'a pas entendu parler dans les médias de ce rapport fumant sorti dernièrement par la Cour des Comptes ?

Cette publication a effectivement fait grand bruit, tant **ce qui y est révélé est choquant et indigne de dirigeants d'une entreprise publique comme la SNCF !**

D'autant plus choquant quand on connaît le discours que Pépy, ses adjoints, et les cadres supérieurs nous tiennent à longueur d'année : « *il faut que les cheminots se serrent la ceinture* », « *les cheminots doivent poursuivre leurs efforts et pour cela le gel des salaires permettra d'équilibrer les comptes de la SNCF* », « *il faut réduire la masse salariale* », ...

S'ils étaient normalement constitués, nos dirigeants devraient avoir du mal à se regarder dans une glace !

Ce rapport porte donc sur les dépenses de communication de la SNCF qui s'élèvent à **210 millions d'euros par an sur les 5 dernières années**, depuis que Pépy est à la tête de la SNCF. (cette somme équivaut à 8 TGV neuf).

Les 2,7 millions d'euros pour le séminaire annuel des managers organisé en septembre 2011 à Tanger au Maroc occupent une bonne place.

Pour rappel, aucun DET ne manquait à l'appel ! 600 cadres qui ont englouti en 4 jours la coquette somme de 2,7 millions d'euros. Diner à 314 € par tête, tourisme pour plus de 60 000 euros.

4289 € par personne, soit 430 € par jour (sans compter l'I-Pad 2 offert à chaque participant !)

Et ils veulent nous donner des leçons !!!



Pour SUD-Rail, face à de telles révélations, Guillaume Pépy devrait avoir la décence de démissionner !